



Procès-verbal de la séance d'information de Franches Energies

21 février 2017, 20 heures, Café du Soleil, Saignelégier

L'assemblée d'information de ce soir a été convoquée par mail auprès de tous les membres inscrits auprès de Franches Energies. De plus, *Le Quotidien jurassien* et *Le Franc-Montagnard* se sont fait échos de notre séance d'information.

Ce sont environ une trentaine de personnes qui sont présentes ce soir et le comité est au complet.

Il est 20 h 10 lorsque notre présidente (Anne-Marie) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes et en se réjouissant de la participation importante à notre assemblée.

Elle donne ensuite lecture de **l'ordre du jour** de ce soir :

- 1. Salutations**
- 2. Situation de Franches Energies**
- 3. Projet de Saignelégier**
- 4. Financement et finances**
- 5. Divers et imprévus**

Après les salutations d'Anne-Marie, c'est Luc qui salue l'assemblée et qui donne quelques chiffres sur le fonctionnement du comité : Le comité de l'association s'est déjà réuni à douze reprises afin de traiter différentes problématiques: contact avec la commune de Saignelégier, visite du futur chantier avec BKW, demandes d'offres pour la réalisation du toit, offres d'assurances, contact avec les élèves de l'école de Saignelégier, budget et financement, discussion avec la banque etc.

Hanno : Il nous informe sur les données techniques du projet. Il présente sur projecteur les plans du hangar communal. La surface totale prévue est de 990 m² et la production théorique possible est de 150'000 Kwh par année au minimum.

Claude : Claude nous a préparé un tableau qui donne des informations sur le financement du toit de Saignelégier : en résumé, investissement total de 290'000 francs et besoin de la participation financière d'un maximum de contributeurs. Le fait que BKW ne paye plus le courant solaire qu'à 4 cts, rend cette réalisation financièrement délicate si nous ne trouvons pas le montant annuel nécessaire (Franches Energies a déjà à ce jour pour 62'000 francs de promesses).

Claude nous présente aussi les 4 possibilités pour les particuliers ou associations de participer à cette réalisation :



1 : Versement unique d'un montant de Fr ...

2 : Versement annuel de Fr ...

3 : Versement de Fr... comme don

4 : Promesse de cautionnement de Fr...

Toutes ces possibilités **sous réserve de voir le toit de Saignelégier se réaliser** et de recevoir un certificat personnalisé sur sa consommation de courant solaire produit aux Franches-Montagnes.

Un formulaire d'inscription est à disposition des personnes présentes et qui désirent s'inscrire pour une participation financière. Ce formulaire est à retourner à Anne-Marie jusqu'à la date du 17 mars.

Plusieurs personnes demandent des explications sur la manière de financer le projet et les tenants et aboutissants de leur apport financier. En gros : il leur est répondu que l'avantage de participer est déjà idéologique, mais qu'en plus, au lieu de payer du courant vert à BKW, on le paye pour 25 ans à Franches Energies et ce courant est produit sur place. De plus, une construction de ce type permet de produire rationnellement du courant alors que certaines personnes n'ont pas les moyens d'installer des panneaux sur leur toit. Ces personnes peuvent s'inscrire pour un versement annuel 500 francs par exemple. Verser un montant fixe au nom de ses petits- enfants, est aussi une possibilité.

L'offre pour les panneaux solaires provient d'une entreprise Suisse, la livraison passe aussi par une entreprise Suisse, mais la fabrication de ce matériel est asiatique. A la connaissance de M. Oppliger, il n'y a pas d'entreprise en Suisse qui fabrique à ce jour complètement ce matériel.

Une discussion est ensuite engagée sur les économies d'énergies, notamment les éclairages dans les villages... Il est rappelé que dans les statuts de Franches Energies, un article stipule que notre association va aussi s'occuper de cette problématique. C'est aussi du devoir de chaque citoyen de proposer dans sa commune, une gestion de l'éclairage publique la plus rationnelle possible.

Les déductions fiscales lors de travaux d'isolations de bâtiments sont aussi très compliquées, cela doit de plus en plus prendre de place dans les discussions politiques au niveau cantonal et fédéral (appel aux députés et politiciens qui se sentent concernés).

Il est 22 heures, lorsque notre présidente lève cette fructueuse assemblée.

Lajoux, le 24. 2. 2017